

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 542 décision n° 542 du 11 mai 1960

n° 542

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 mai 1960

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1960

Date du numéro

31 mai 1960

### TEXTE INTÉGRAL

Sont désignés pour se rendre au pèlerinage aux lieux saints de l'Islam, aux frais du Territoire : — M. Hammadi Odoum, Okal Général Adorassoule (Cercle de Dikhil) ; — M. Fadoul Hassan, Okal Saad Moussa (Cercle d'Ali-Sabieh) ; — M. Houssein Ismael, haber-awal, employé de commerce, à Djibouti. Une réquisition de voyage aller et retour Djibouti-Djedda par avion Aden-Airways leur sera délivrée (Départ de Djibouti par avion du 23 mai 1960). MM. Hammadi Odoum, Fadoul Hassan, Houssein Ismael, percevront en outre chacun une somme de 40.000 francs Djibouti à titre de contribution à leurs frais de séjour en Arabie Séoudite. Les dépenses prévues aux articles 1 et 2 ci-dessus sont imputables au budget du Territoire, chapitre 3, article 1er, paragraphe 3.